

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 23/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 35

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 01_201224

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport annuel SOLEAM
pour 2023.

PRESENTS :

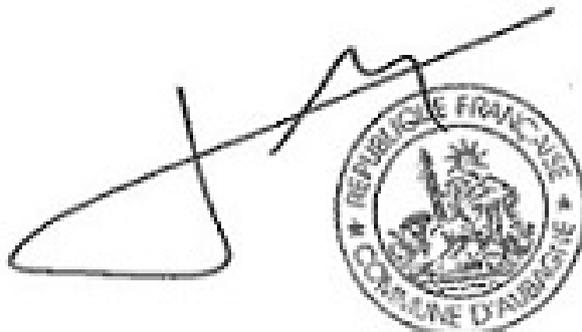
Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_01bis-DE
Reçu le 23/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/12/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the Commune d'Aubagne, which includes a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°01_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Les dispositions de la loi dite 3DS, du 21 Février 2022, ainsi que les précisions issues du décret n°2022-1406 du 4 Novembre 2022, sont venues normer le contenu du rapport qui doit faire l'objet d'un écrit et d'un débat suivi d'un vote au sein des organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires.

La Ville d'Aubagne, en sa qualité d'actionnaire de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM), est soumise à cette obligation.

Aussi, cette délibération propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel de la SOLEAM pour l'exercice 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi dite 3 DS du 21 Février 2022,

VU le décret n°2022-1406 du 4 Novembre 2022,

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un débat relatif au rapport annuel 2023 de la SOLEAM, avant d'en prendre acte,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE des éléments détaillés du rapport annuel de la SOLEAM au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_01bis-DE
Reçu le 23/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/12/2024

